

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

TERRITOIRE DE BELFORT

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 090-200075133-20230330-012_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 30 Mars 2023

Question n°7

Approbation du Compte de Gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le **30 Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de **Monsieur Patrick MIESCH Président**, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 24 février 2023.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir et 2 étaient représentés, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Sonia BISCHOFF, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Jacky CHIPAUX, Benoît CORNU, Maurice COURTOIS, Patrick DEMOUGE, Emile EHRET, Jean-Marie HUGARD, Denis KUNTZMANN, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Henri STASCHE, Roland DURUPT, Jean-Baptiste REMOND.

Avaient donné procuration : Maryse GARNICHET à BRESSON François, Hervé UHLEN à Emile EHRET.

Était Excusés : Manon FURTER, Maryse GARNICHET, Michel GALMICHE, Gilles GROSJEAN, Luc SENGLER, Hervé UHLEN

Étaient Absents : Maxime BELTZUNG, Jean-Marie BERLINGER, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Yves TESTON, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMMAIN.

Secrétaire de séance : Denis KUNTZMANN

Nombre de membres			
Afférents au Comité	au	En exercice	Votants
29		29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 21 mars 2023.

Date d'affichage :



DELIBERATION

A l'unanimité le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,
Le Président
Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le